



Le Guide des aides en Nouvelle-Aquitaine

APPEL À PROJET

Appel à projets Tourisme de savoir-faire

Publics concernés

- #Association
- #Entreprise

Domaines secondaires

- [#Tourisme](#)
- [#Économie territoriale](#)
- [#Artisanat](#)

Cette aide vise à accompagner la création de parcours de visite pour une ouverture au public d'une entreprise souhaitant faire découvrir son savoir-faire et le process de fabrication.

Objectif

- Accompagner l'ouverture au public de nouvelles entreprises ;
- Développer l'offre régionale de tourisme de savoir-faire ;
- Permettre au public de découvrir l'entreprise à travers son process de fabrication.

Calendrier

Date limite de dépôt des dossiers : 30 juin 2026

Bénéficiaire

- Entreprises (hors SCI) inscrites au Régime du Commerce et des Sociétés (RCS) ;
- Groupement d'entreprises ayant plus de 5 salariés (ETP) ;
- Associations ayant plus de 5 salariés (ETP).

Les porteurs de projet pourront être issus des secteurs d'activités agricoles, de l'artisanat ou de l'industrie, proposant un accueil sur le site de production. Les exploitations agricoles et viticoles sont exclues.

Sont inéligibles les projets portés par des exploitations agricoles/viticoles (vérification par code NAF), grandes entreprises, collectivités, maisons de pays et magasins de producteurs.

Montant

Intervention :

- Seuil minimum de dépenses à présenter : 20 000 € HT
- Plafond des dépenses éligibles retenu : 200 000 € HT
- Taux d'intervention : 50% maximum

Dépenses éligibles :

- Travaux concourant à l'accueil du public : second oeuvre, construction de bâtiment et/ou extension de bâtiments existants ;
- Travaux d'équipements : aménagements ludiques et/ou pédagogiques favorisant l'accueil et la découverte, aménagements intérieurs, aménagements d'accessibilité ;
- Supports de médiation : oreillettes, tablettes, etc ;
- Autres dépenses liées à l'accueil de public : aménagements extérieurs, salle de séminaire, boutique, étude, formation du personnel, etc.

Ces dépenses doivent rester complémentaires au projet d'ouverture et ne peuvent pas faire l'objet unique de la demande.

Dépenses inéligibles :

- Achats immobiliers et fonciers ;
- Achats de véhicules ;
- Equipements et matériels non liés à l'accueil du public.

Critères de sélection

L'appel à projets s'adresse aux entreprises de plus de 5 salariés (ETP) ou groupements d'entreprises :

- répondant à la définition de la PME au sens communautaire ;
- éligibles aux aides d'État ;
- n'ayant pas ouvert plus 80 jours par an de mai à septembre ou 60 jours par an du 15 juin au 30 septembre entre 2017 et 2019.

Le projet d'ouverture au public devra se situer en Nouvelle-Aquitaine et pourra concerner le siège social de l'entreprise ou un établissement secondaire.

Pour bénéficier du soutien de l'Appel à projets, les projets d'entreprises devront être expertisés au préalable par un cabinet spécialisé en ingénierie touristique ou en tourisme de savoir-faire.

Les porteurs bénéficiaires devront s'engager à maintenir l'ouverture au public pendant au moins 5 ans.

Comment faire ma demande ?

Si vous remplissez les critères énoncés ci-dessus, merci de compléter le formulaire de contact ci-dessous ou d'envoyer un mail à l'adresse tourisme.savoirfaire@nouvelle-aquitaine.fr en apportant des éléments de présentation de votre projet et vos coordonnées.

La Direction du Tourisme prendra ensuite contact avec vous pour vérifier l'éligibilité de votre projet avant tout dépôt de demande de subvention.